

## **Coopération Territoriale (Modèle de convention)**

Conformément aux dispositions des articles 327 et suivants des Règlements Généraux de la Fédération Française de Basketball, il est constitué, après accord du-des Comité-s Départemental-aux et/ou de la-des Ligue-s Régionale-s « **dénomination de la-des structure-s fédérale-s déconcentrée-s** » et selon les conditions particulières fixées par la-les structure-s fédérale-s déconcentrée-s concernée-s, une coopération territoriale entre les association sportives suivantes :

Commentaire :

*Compléter selon que la Coopération Territoriale impacte sur un ou plusieurs Comité-s Départementaux et/ou une ou plusieurs Ligues Régionales*

L'association « Dénomination de l'association sportive 1 »  
Dont le siège se situe ...  
Représentée par M. .... , en qualité de président.  
Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 1* »

**D'une part,**

L'association « Dénomination de l'association sportive 2 »  
Dont le siège se situe ...  
Représentée par M. ...., en qualité de président.  
Dénommée ci-après l' « Association *dénomination de l'association 2* »

**D'autre part,**

Commentaire :

*Ajout d'autres associations sportives éventuellement*

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. Les associations sportives membres ont pour objet de promouvoir et d'organiser la pratique du basketball, à ce titre elles sont régulièrement affiliées à la Fédération française de Basketball (FFBB).
2. Les associations sportives susmentionnées ont décidé de former une Coopération Territoriale, et par la présente convention, souhaitent, conformément à l'article 329.2 des règlements généraux de la FFBB, définir leurs relations dans ce cadre.

## **Article 1 : Dénomination**

Il est fondé entre les associations sportives de « **dénomination de la 1<sup>ère</sup> association sportive** » et « **dénomination de la 2<sup>ème</sup> association sportive** », « **dénomination des associations sportives suivantes** » (éventuellement), une coopération territoriale qui a pour dénomination : « **dénomination de la coopération territoriale** »

### Commentaire :

Cette appellation doit permettre de localiser géographiquement l'association.

Si la Coopération Territoriale est liée à une union existante, la dénomination devra être prévue sous la forme : « *CT dénomination de l'union* »

## **Article 2 : Objet et droits sportifs**

La Coopération Territoriale ainsi créée prendra en charge plus particulièrement la gestion de l'équipe de :

- **(catégorie concernée) évoluant en (championnat + éventuellement CD ou LR concerné-e 1), droit sportif apporté par (dénomination de l'association sportive apportant le droit sportif)**

## **Article 3 : Respect des dispositions fédérales.**

Les associations sportives membres s'engagent à respecter les règlements de la FFBB, et notamment les dispositions relatives aux Coopérations Territoriales, ainsi que les règlements sportifs particuliers des compétitions au sein desquelles la-les équipe-s de Coopération Territoriale sera-seront engagée-s.

## **Article 4 : Financement de la Coopération Territoriale.**

Le financement de la Coopération Territoriale s'effectuera de la manière suivante :

### Commentaire :

*(prévoir les sommes apportées par les associations sportives membres, prévoir un dépassement de budget et des solutions pour y faire face, etc...)*

---

**Article 5 : Responsabilité financière.**

Commentaire :

Choix 1 : Les associations sportives membres sont solidairement responsables des dettes qui ont pu être régulièrement contractées pour la Coopération Territoriale, par l'une ou l'autre des associations.

Ou bien

Choix 2 : Chaque association sportive membre est responsable des dettes qu'elle a personnellement contractées pour la Coopération Territoriale.

Ou bien

Choix 3 : la responsabilité financière incombe à l'association sportive qui gère la Coopération Territoriale.

Les associations sportives membres sont solidairement responsables vis à vis de la FFBB et de ses structures déconcentrées des dettes engagées envers ces dernières au titre de la Coopération Territoriale.

**Article 6 : Gestion de la Coopération Territoriale.**

Pendant toute la durée de son existence, la Coopération Territoriale sera gérée par l'association sportive .....

Conformément aux dispositions de l'article Elle évoluera sous les couleurs suivantes :

..... à domicile  
..... à l'extérieur

**Article 7 : Devenir des droits sportifs en cas de dissolution.**

Au terme de la Coopération Territoriale, les droits sportifs acquis seront attribués à l'association sportive .....

**Article 9 : Durée de la Coopération Territoriale.**

La Coopération Territoriale est créée pour une durée d'une saison sportive.

Néanmoins, elle sera reconduite dans les mêmes termes si le Comité Départemental ou la Ligue Régionale « **dénomination de la-des structure-s fédérale-s déconcentrée-s** » au sein duquel-de laquelle l'équipe de la Coopération Territoriale évolue en championnat, autorise les associations sportives membres à reconduire la Coopération Territoriale, à leur demande, pour une saison sportive supplémentaire.

**Article 10 : Clause compromissoire.**

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis à l'arbitrage exclusif du-des Comité-s Départemental-aux et/ou de la-des Ligue-s Régionale-s concerné-e-s, dès lors qu'il s'agira d'un problème d'ordre purement sportif.

**Article 11 : Entrée en vigueur.**

La présente convention entrera en vigueur et pourra valablement produire ses effets, dès lors que le-les Comité-s Départemental-aux et/ou la-les Ligue-s Régionale-s aura-auront autorisé officiellement la Coopération Territoriale objet de la convention, et dès lors que l'équipe-les équipes de la Coopération Territoriale sera-seront régulièrement engagée-s dans le-s championnat-s en vu duquel-desquels elle a été constituée.

Faits à **(lieu de signature de la convention)**, le **(date de signature de la convention)**

Identité et signature du représentant  
1<sup>ère</sup> Association sportive membre

Identité et signature du représentant  
2<sup>ème</sup> Association sportive membre

Identité et signature du représentant  
3<sup>ème</sup> Association sportive membre  
**(éventuellement)**

...



**3 NIVEAUX DE PARTICIPATION DE LA COOPERATION TERRITORIALE ET CATEGORIES CONCERNEES**

Seniors  Masculins  Féminines

Championnat Régional  Niveau : .....  
(Hors qualificatif championnat de France)

Championnat Départemental  Niveau : .....

Jeunes  Masculins  Féminines

Championnat Régional

Catégorie : ..... Niveau : .....

Championnat Départemental

Catégorie : ..... Niveau : .....

**4 VALIDATION COMITE DEPARTEMENTAL**

Date, nom, signature et cachet

**ou LIGUE REGIONALE 1**

Date, nom, signature et cachet

**5 VALIDATION COMITE DEPARTEMENTAL**

Date, nom, signature et cachet

**ou LIGUE REGIONALE 2 (Eventuellement)**

Date, nom, signature et cachet

**PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE**

- 1 La convention conclue entre les membres de la Coopération Territoriale
- 2 Les procès-verbaux des Comités Directeurs des structures membres validant leur participation à la Coopération Territoriale
- 3 La composition des dirigeants de la Coopération Territoriale